

Pratique de l'avortement et manifestations la Fédération laïque

Le 22 décembre 2005

Question écrite de Patrick Cocriamont à Monsieur Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.

La presse a attiré mon attention sur des manifestations qui se sont déroulées récemment à Bruxelles. Ces manifestations avaient été organisées par des groupes comme la Fédération laïque et la GACEPHA. Elles étaient consécutives à un procès ouvert le mardi 20 décembre à Bruges.

Il ne m'appartient pas de juger, ni de m'immiscer dans un procès.

Deux médecins et deux infirmiers sont poursuivis pour avoir pratiqué l'avortement d'une adolescente de 14 ans sans avoir respecté le délai de six jours qui doit s'écouler entre la première consultation et l'interruption de grossesse.

Je m'inquiète de l'appel à manifester lancé par des groupes crypto-maçonniques profitant d'une tragédie humaine pour accentuer leurs misérables manœuvres de propagande.

Le droit de manifester est inaliénable. Mais le pouvoir des lobbies - quel qu'ils soient - n'est pas un pouvoir démocratique !

Le génocide le plus important de l'histoire de l'humanité, c'est l'avortement. Ses victimes se chiffrent en dizaines de millions. Les plus grands criminels de l'histoire sont les individus qui ont voté les lois banalisant ce génocide.

Mais les lois sont les lois. Et elles s'appliquent à chacun.

Mes questions sont les suivantes :

Le Gouvernement a-t-il l'intention de céder aux pressions des lobbies et de modifier la loi sur l'avortement ? La loi fixant le délai maximum de l'interruption de grossesse à 12 semaines risque-t-elle d'être modifiée ?